

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 24 janvier 2018 à 9h30
« L'épargne en vue de la retraite »

Document n° 7
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Chiffres clés de l'épargne salariale – Focus sur le PERCO

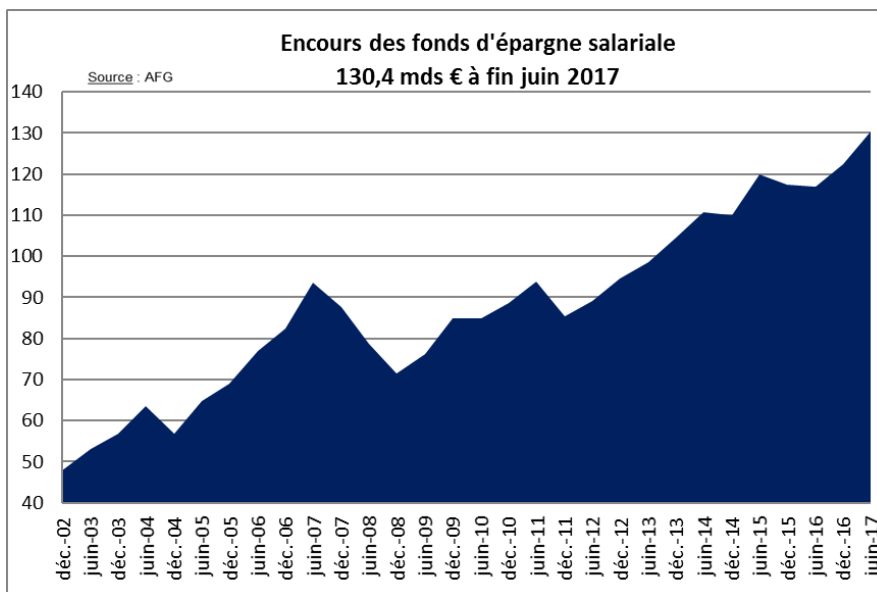
Association Française de Gestion

Chiffres clés de l'épargne salariale

Focus sur le PERCO

1. Une épargne toujours majoritairement investie en actions dont les encours s'élèvent à 130 milliards d'euros à fin juin 2017

Le montant des actifs gérés dans les plans d'épargne d'entreprise (PEE) et les plans d'épargne pour la retraite collectifs (PERCO) est de 130,4 milliards d'euros au 30 juin 2017. Il progresse de 6 % par rapport au 31 décembre 2016 et de 11 % sur un an. Le nombre de bénéficiaires de l'épargne salariale reste stable à plus de 11 millions.



Au 30 juin 2017, les fonds diversifiés¹ (81 milliards d'euros) représentent 62 % des encours contre 38 % pour les fonds d'actionnariat salarié (49 milliards d'euros).

Les encours des fonds diversifiés ont progressé de 7,5 % sur six mois et de 9,5 % sur un an alors que les encours des fonds d'actionnariat ont progressé de près de 4 % sur le 1er semestre 2017 et de 14 % sur un an.

Au total, la part de l'épargne salariale investie en actions représente 60% du total dont 40% via les fonds d'actionnariat salarié et près de 20% via les fonds actions et diversifiés. Ainsi, l'épargne salariale représente de l'ordre de 5% du flottant des valeurs du CAC40. De plus, il existe un fort biais domestique en faveur des titres (actions, obligations, titres monétaires) français (au global 58% des encours, et 76% des actions).

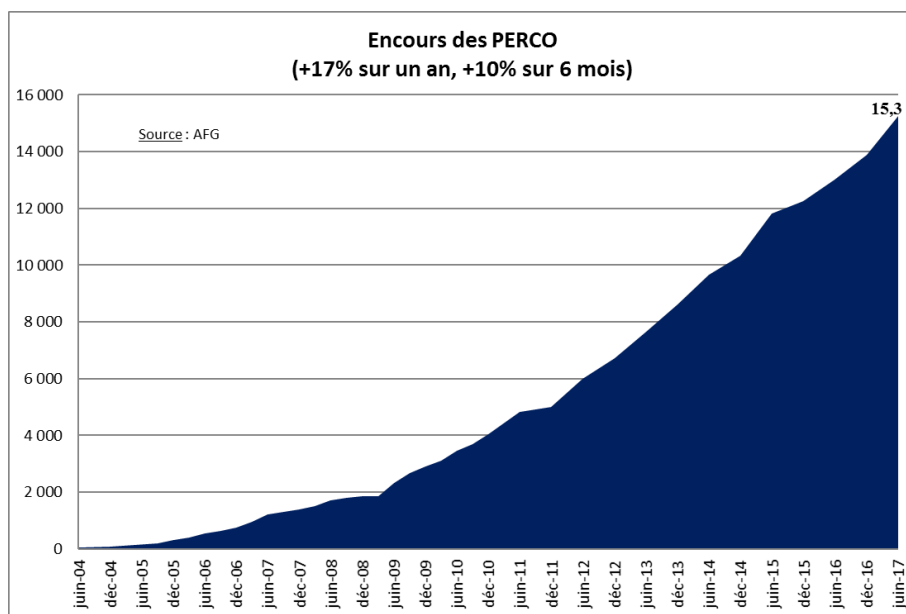
¹ Les fonds « diversifiés » au sens de l'épargne salariale sont ceux qui sont minoritairement investis en titres de l'entreprise où travaille le salarié. Ils peuvent être des fonds actions, obligations, monétaires...

Les encours des fonds d'investissement socialement responsable (ISR) ont progressé² de 11% et plus du quart de l'épargne salariale (hors actionnariat salarié) est investi en ISR. Les placements dans les FCPE solidaires s'élèvent à 7,2 milliards d'euros soit une progression significative de 30 % sur un an.

L'épargne d'entreprise permet à 11 millions de salariés de financer différentes étapes de leur vie, notamment leur logement et la constitution d'un supplément de retraite. Environ 1/10 des actions cotées françaises dans le patrimoine financier des ménages sont détenues via l'épargne salariale, et 1/5 des fonds d'investissement (y compris UC) dans le patrimoine financier des ménages sont détenues via l'épargne salariale.

2. Les PERCO continuent leur développement

a. Les encours gérés dans les PERCO atteignent 15,3 milliards d'euros (+17% sur un an).



Par catégories de fonds, les encours des PERCO se répartissent de la façon suivante :

- 5 milliards en fonds diversifiés,
- 3,8 milliards en fonds monétaires,
- 3,5 milliards en fonds actions
- 2,9 milliards en fonds obligations.

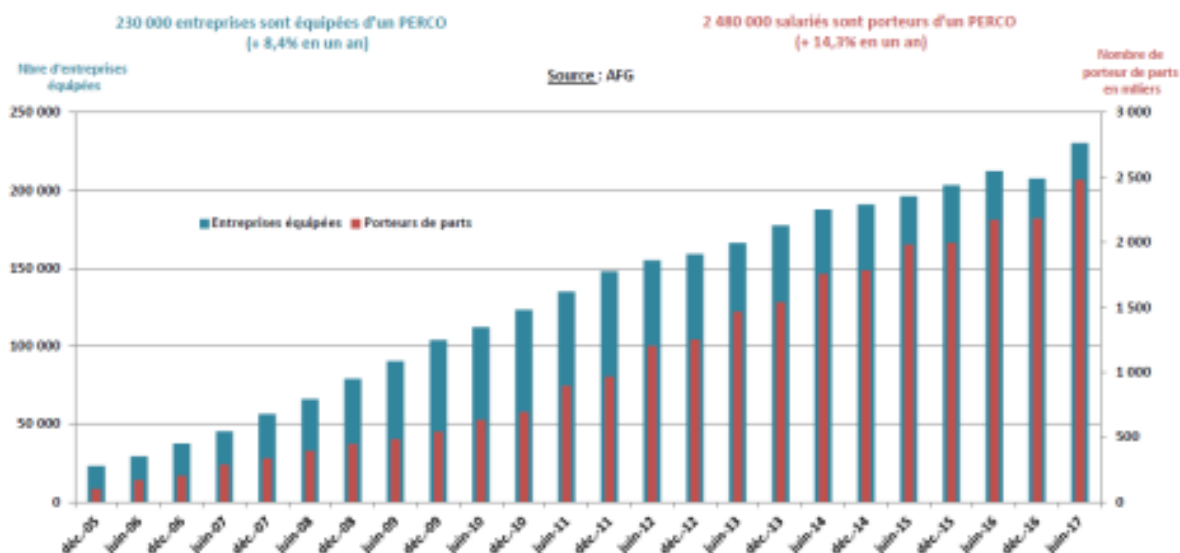
Grâce aux mesures récentes qui ont fait de la gestion pilotée en fonction de l'âge la gestion par défaut des PERCO, celle-ci progresse et concerne désormais 41% des bénéficiaires et 30 % des encours.

Les fonds investis à 7% en titres de PME-ETI constitués dans le cadre des PERCO Plus créés par la loi Macron de 2015 représentent 730 millions d'euros.

Enfin, l'encours moyen détenu par chaque bénéficiaire est de 6.147 euros.

Le nombre d'entreprises équipées continue à progresser (230.000 entreprises équipées soit +8% sur un an), ce qui reflète le souhait des entreprises de se préoccuper de la retraite de leurs salariés. Ces derniers sont de plus en plus nombreux à profiter du PERCO et ils sont près de 2,5 millions à avoir déjà effectué des versements, soit une progression de 14 % sur un an.

² Impact de transformation de gamme sur le premier semestre 2017
AFG – Service Economie-Recherche / janvier 2018



b. Mesures de la rentabilité du PERCO

Afin de calculer, sur différentes périodes (5ans, 10ans, 14ans), les performances du « PERCO », nous pondérons les indices³ Europerformance des OPC d'épargne salariale relativement au poids des catégories d'OPC constituant chaque année l'encours des PERCO.

De plus, les performances sont calculées selon deux méthodologies, l'une où le versement est réalisé en totalité en début de période, et l'autre plus réaliste où des versements identiques sont réalisés chaque année. La prise en compte des versements réguliers pendant toute la période d'investissement permet de lisser les fluctuations du marché et de limiter l'impact du timing d'entrée/sortie.

	Performance annualisée réelle				annualisée brute			
	Indices Europerformance				PERCO (1)	PERCO (2)	PERCO (1)	PERCO (2)
	Actions	Obligations	Monétaires	Diversifiés				
2003 à 2016 (14 ans)	4,0%	1,4%	-0,3%	2,4%	2,0%	1,1%	3,5%	1,8%
2007 à 2016 (10 ans)	1,1%	1,7%	-0,3%	1,0%	1,0%	1,2%	2,4%	1,8%
2012 à 2016 (5 ans)	10,2%	2,7%	-0,6%	5,3%	4,2%	2,0%	4,9%	2,4%

Estimations PERCO (1) : le versement est en totalité en début de période

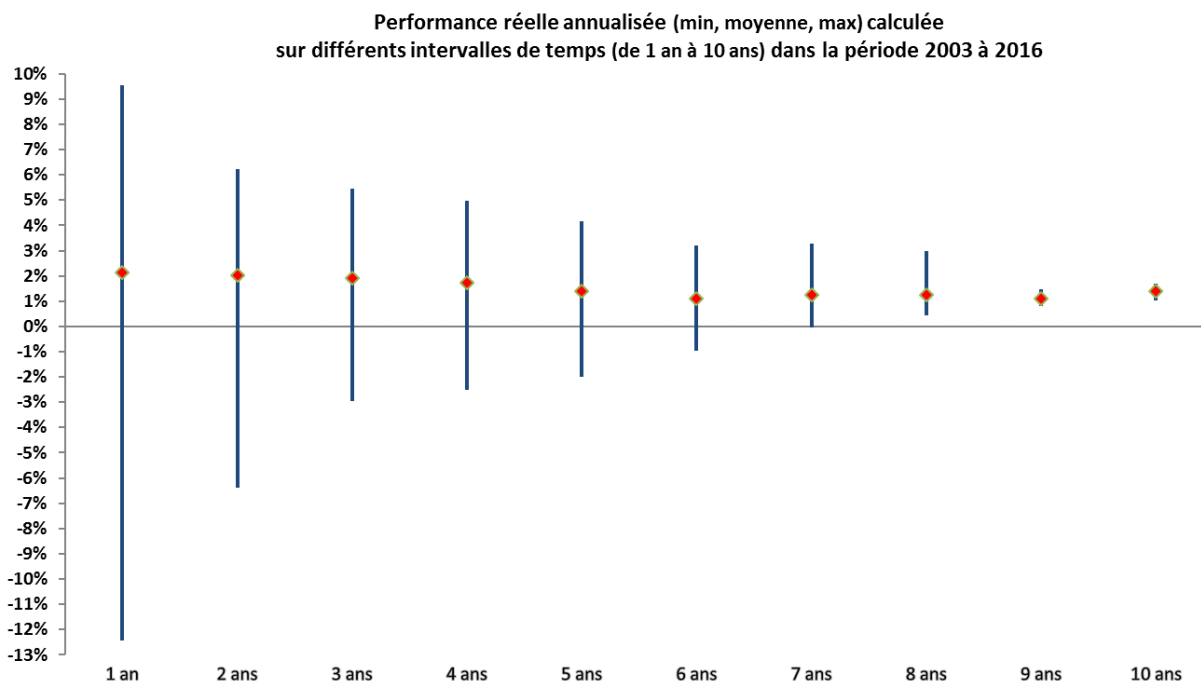
Estimations PERCO(2) : le versement est fractionné en part égale chaque année

Ainsi, pour la période 2017-2016 (10ans), la performance annualisée réelle (nette d'inflation) du « PERCO » ressort à 1,0% et 1,2% selon la méthodologie choisie (et 2,4% et 1,8% en performance annualisée brute d'inflation). Pour la période 2013-2016 (14ans), 2,0% et 1,1% en nette d'inflation et 3,5% et 1,8% en performance brute d'inflation. Pour la modalité à investissement unique l'amplitude des performances est plus importante, les versements périodiques permettant en entrant à différentes dates sur les marchés de capter à la fois les périodes de baisse et de hausse, et ainsi d'en lisser la volatilité.

Si l'espérance d'une rentabilité plus élevée à court-moyen terme s'accompagne d'un accroissement du risque, l'allongement de la durée d'investissement permet d'atténuer les fluctuations du marché, ce que montrent dans le graphique ci-dessous les différences d'amplitude entre les rendements annualisés maximum et minimum observés selon les durées d'investissement. Ainsi, l'amplitude décroît de 22% (de -12,4% à +9,5%) pour un investissement de 1 an à 0,7% pour un investissement de 10 ans. Notons que pour ces durées d'investissement, le rendement réel moyen annualisé est, quant à lui, relativement stable entre 1,1% et 2,1%. La dispersion des rendements autour de la moyenne

³ Ces performances sont nettes des frais de gestion.

décroit donc avec la durée d'investissement, ce qui limite l'impact de la date d'entrée ou de sortie sur les marchés.



L'allongement de la durée d'investissement permet d'une part la réalisation du caractère certain du gain, et du fait de la disparition rapide des valeurs extrêmes et donc de la diminution de l'écart entre le rendement réel annualisé minimum et maximum, permet d'autre part la réalisation de ce gain dans un intervalle plus étroit autour de la moyenne.

Dans le cadre d'une gestion de long terme, le développement de la gestion pilotée, consistant à réduire progressivement les rendements/risques les plus volatiles à l'approche du terme (par exemple, la part des actions représente autour de 65%-70% des portefeuilles pour les épargnants de moins de 30 ans, et moins de 10% pour ceux de plus de 60 ans), devrait ainsi permettre, en modulant l'exposition en capital, d'améliorer la rentabilité des placements des épargnants. Le développement de l'épargne retraite est bénéfique pour les salariés, mieux préparés à leur retraite, et pour l'économie, mieux financée à long terme. C'est pourquoi l'AFG continue à se mobiliser afin que les pouvoirs publics l'encouragent davantage, par exemple en renforçant le PERCO Plus créé par la loi Macron de 2015.



Le PEE et le PERCO sont des plans d'épargne salariale ouverts à tous les salariés d'une entreprise. Le PEE est un plan à cinq ans permettant d'investir dans des fonds d'actionnariat salarié ou des fonds diversifiés. Le PERCO permet d'épargner pour sa retraite. Il offre au moins trois supports de placement et une sortie en capital ou en rente, au choix du salarié.

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut les intérêts des professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée (mandats) ou collective. Ces derniers gèrent près de 4 000 milliards d'euros d'actifs, dont 1 900 milliards d'euros sous forme de fonds de droit français et environ 2 100 milliards d'euros en gestion de mandats et de fonds de droit étranger.

Visitez notre site www.afg.asso.fr ; Suivez-nous sur Twitter @AFG_France